Edmond de Rothschild Asset Management (France)

(Version en français d'un rapport rédigé en anglais – seule la version en anglais fait foi en matière d'opinion et d'interprétation des informations vérifiées)

Rapport de vérification indépendante conformément aux Global Investment Performance Standards (GIPS®[1]) pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

[1] GIPS® est une marque déposée de l'Institut CFA. L'Institut CFA n'endosse ni ne promeut cette organisation, ni ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu contenu ici.

M. Flavien Duval
Membre du conseil d'administration
Edmond de Rothschild Asset Management (France)
47, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Nous avons examiné si Edmond de Rothschild Asset Management France (« EdRAM France ») a, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, élaboré des politiques et procédures pour se conformer aux Global Investment Performance Standards (« GIPS® » ou « normes GIPS ») relatives à l'administration des composites ainsi qu'au calcul, à la présentation et à la distribution des performances conformément aux normes GIPS, et a mis en œuvre ces politiques et procédures à l'échelle d'EdRAM France.

Ce rapport couvre uniquement l'application des normes GIPS à l'administration, au calcul, à la présentation et à la distribution de la performance des composites et des investissements par EdRAM France et ne s'étend à aucune autre activité d'EdRAM France.

Responsabilité de la direction

La direction d'EdRAM France est responsable de sa déclaration de conformité aux normes GIPS ainsi que de la conception et de la mise en œuvre de ses politiques et procédures pour se conformer aux normes GIPS relatives à l'administration des composites ainsi qu'au calcul, à la présentation et à la distribution des performances. Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre et la mise à jour du système de contrôle interne lié à la conformité aux normes GIPS pour s'assurer qu'il soit exempt de fausses déclarations matérielles, que ce soit en raison de fraude ou d'erreur.

Responsabilité du vérificateur et procédures exécutées

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion indépendante, sur la base de notre examen, sur la conformité des politiques et des procédures d'EdRAM France aux normes GIPS et leur mise en œuvre à l'échelle d'EdRAM France pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Notre vérification a été effectuée conformément aux procédures de vérification requises par les normes GIPS et comprenait les procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances afin d'obtenir une assurance raisonnable pour donner notre opinion, y compris des tests effectués sur une base d'échantillon.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous avons également appliqué la norme International Standards on Assurance Engagements ISAE 3000 (révisée) « Engagements d'assurance autres que les audits ou les revues d'informations financières historiques ».

Ces normes exigent que nous planifions et réalisions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que EdRAM France s'est conformée, dans tous les aspects significatifs, aux exigences des normes GIPS relatives à la construction des composites, et les politiques et procédures d'EdRAM France sont conçues pour calculer et présenter la performance conformément aux normes GIPS, dans tous les aspects significatifs. La vérification consiste à effectuer des procédures pour obtenir des preuves de la conformité d'EdRAM France aux normes GIPS et à la conception de ses politiques et procédures utilisées pour calculer et présenter la performance conformément aux normes GIPS.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris l'évaluation des risques de non-conformité matérielle aux exigences de la norme GIPS, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et que la conception des politiques et procédures d'EdRAM France ne soit pas adaptée à la conformité aux normes GIPS.

Nous avons observé le système de contrôle interne d'EdRAM France pour se conformer aux normes GIPS uniquement dans le but de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures de vérification nécessaires à l'expression de notre opinion. Cette considération ne suffit pas à nous permettre de donner une opinion sur l'efficacité des contrôles internes sur les systèmes comptables et de reporting de la performance. Notre vérification ne garantit pas l'efficacité opérationnelle des contrôles ni des politiques et procédures d'EdRAM France pour se conformer aux normes GIPS. Nous n'avons pas effectué d'examen indépendant ni exprimons d'opinion sur la valeur nette des actifs ni sur la variation de la valeur nette d'un portefeuille ou d'un composite individuel. Les rapports GIPS Composite individuels n'ont pas fait l'objet d'un examen de la performance séparé et, en conséquence, nous n'exprimons aucune assurance concernant un rapport GIPS Composite ou rapport de performance spécifique, y compris les rapports qui pourraient être joints à ce rapport.

EdRAM France nous a affirmé par écrit qu'elle s'est conformée aux exigences des normes GIPS à l'échelle d'EdRAM France en appliquant ses politiques et procédures pour se conformer aux normes GIPS relatives à l'administration des composites, ainsi que dans le calcul, la présentation et la distribution des performances pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Nous estimons que les preuves que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Limites inhérentes

Les procédures de vérification sont soumises à des limites qui leur sont propres et, en conséquence, des erreurs ou des irrégularités peuvent survenir sans être détectées. De telles procédures ne peuvent garantir une protection contre les fraudes par collusion ou les fausses déclarations, notamment de la part de ceux qui détiennent des fonctions d'autorité ou de confiance. De plus, cette opinion repose sur des informations historiques et la projection de toute information ou conclusion à des périodes futures serait inappropriée.

Ce rapport ne constitue pas un conseil en investissement pour les clients existants ou potentiels d'EdRAM France et ne se substitue pas aux vérifications préalables à entreprendre avant toute décision d'investissement. Par conséquent, les clients existants ou potentiels d'EdRAM France doivent mener leurs propres investigations avant de prendre toute décision d'investissement.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nos travaux ont été effectués dans le respect des règles d'éthique et d'indépendance définies par le Code de déontologie français pour les auditeurs légaux ainsi que les dispositions énoncées à l'article L.821-28 du Code de commerce français et au Code of Ethics for Professionnal Accountants (y compris les International Independence Standards) émis par l'Internatinal Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), qui repose sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

PricewaterhouseCoopers Audit applique la norme International Standard on Quality Management 1, qui exige que l'entreprise conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité, incluant des politiques ou procédures concernant la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

À notre avis, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les politiques et procédures d'EdRAM France pour se conformer aux normes GIPS relatives à l'administration des composites, ainsi que le calcul, la présentation et la distribution des performances, ont été, dans tous ses aspects significatifs :

- conçues conformément aux normes GIPS, et
- mises en œuvre à l'échelle d'EdRAM France.

Restriction d'utilisation et d'objectif

Notre rapport est destiné uniquement à EdRAM France. Nous autorisons la distribution complète de ce rapport uniquement par EdRAM France à ses clients actuels et potentiels, pour qu'elle soit utilisée dans le cadre de la revendication d'EdRAM France de sa conformité aux normes GIPS, sans créer pour autant une quelconque responsabilité de notre part envers ces tiers. Notre rapport ne doit pas être distribué ni utilisé par d'autres parties, et nous n'acceptons pas, en donnant notre opinion, la responsabilité pour aucune autre fin, ni envers d'autres parties à qui notre rapport est présenté ou entre les mains desquelles il pourrait parvenir.

Neuilly-sur-Seine, 28 août 2026

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Le Moual
Associé

Cécile Valleron
Associé – Assurance & Trust Services